



**Conseil Économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/NGO/10  
10 février 2000

Original : FRANÇAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-sixième session  
Point 11c de l'ordre du jour provisoire

DROITS CIVILS ET POLITIQUES, ET NOTAMMENT :  
LIBERTÉ D'EXPRESSION

Exposé écrit\* présenté par la Fédération internationale des Ligues  
des droits de l'homme (FIDH), organisation non gouvernementale  
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant qui sera circulé conformément à la  
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[22 décembre 1999]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, sans avoir été revu par les services d'édition.